

Accusé de réception en préfecture
091-219100443-20170223-170211-11-DE
Date de télétransmission : 27/02/2017
Date de réception préfecture : 27/02/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2017

Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 17 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le 23 février à 20h30,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte PUECH, Maire.

**Monsieur Frank MAES prend la parole en début de séance.
Il annonce sa démission et ne reste pas pour la suite du Conseil municipal.**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

Etaient présents :

Maire

Mme PUECH

Adjoint

Mme LECOMTE, Mme LEJEUNE-VIGIER, M. COUTÉ, Mme FARGEOT, Mme VARFOLOMEIEFF.

Conseillers

M. MICALLEF, Mme RENY, M. RACHIDI, Mme PORTELETTE, Mme GYSEN, Mme POISSON,
M. DEGHANI-AZAR, Mme COUSTILLET, Mme LEOGANE, Mme CAUFORIEZ MARQUES, M. HUET,
Mme JAUDINOT, M. BOULLAND, Mme VANGEON, Mme VIGUIER.

Procurations :

M. DE MEULEMEESTER à Mme PUECH

M. MORMONT à Mme FARGEOT

M. VIVIEN à Mme PORTELETTE

M. JADOT à Mme GYSEN

M. LIDA à M. DEGHANI-AZAR



Secrétaire de séance : Mme Melodye LEOGANE

Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-10 du Code des communes.

REGULARISATION DU TARIF ANNUEL DU COIN JEUN'S POUR L'ANNEE 2016/2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de Madame Malika POISSON

VU La délibération n°11.12.99.11 du 15 décembre 2011

VU la délibération n°09.06.67.17 fixant les modalités de calcul du quotient familial

ENTENDU que le coin jeun's a été fermé du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2016.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

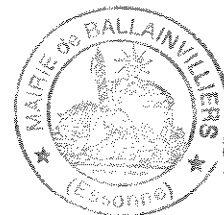
FIXE les nouveaux tarifs des cotisations annuelles pour l'année 2016-2017 ainsi

Quotient	Cotisation annuelle ouverture toute l'année	Part Adhésion 2016/2017	Part Fréquentation 2016/2017	Cotisation totale 2016/2017
A	10.00 €	1.50 €	6.00 €	7.50 €
B	20.00 €	3.00 €	12.00 €	15.00 €
C	30.00 €	4.50 €	18.00 €	22.50 €
D	40.00 €	6.00 €	24.00 €	30.00 €
E	50.00 €	7.50 €	30.00 €	37.50 €
Extérieur	65.00 €	11.25 €	37.50 €	48.75 €

Dit que les familles ayant déjà acquitté leur cotisation pourront être remboursées sur demande écrite à Madame le Maire en y joignant un RIB.

Dit que les recettes sont inscrites au budget 2017.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Brigitte PUECH